

## Compte rendu du conseil d'école du 8 novembre 2024

### Personnes présentes :

**Enseignants :** Mmes Amard, Chypre, Pinguet, Soubeyrand, Martel (directrice)

**Représentants de la mairie :** Mmes Pouilly et Chastagnier

**Représentants de parents :** Mmes Bénistant, Pereira et Da Silva

**ATSEMS :** Mmes Campos et Vignal

**Personnes excusées :** Mme Finet

### 1. Mouvement de personnel (axe 4 du projet d'école)

- **Enseignantes :** Mme MARCON est la TR rattachée à l'école ; Mme Soubeyrand prend pour un an la classe de PS à temps plein ; Mme FINET enseigne dans la classe de PS-MS pendant les 25% de décharge de Mme Martel
- **ATSEM :** pas de changement
- **RASED :** L'école continue à bénéficier du RASED.
  - enseignante spécialisée : Madame Carole Chenavier, intervient avec les GS à partir d'avril : elle prend des élèves de GS, que les maîtresses de GS auront signalés au RASED, par groupes de 5 élèves, deux fois 45 minutes par semaine, sur le temps scolaire.
  - psychologue scolaire : Mme Céline Menassanch – Mas Lamour.
- **AESH :** cette année encore, 4 élèves bénéficient d'une aide humaine. Sophie HUMBERT (2 élèves en maternelle), Julie BARASCUD (1 élève en maternelle et le reste du temps en élémentaire) et Delphine SAINSORNY (1 élève à mi-temps dans notre école et à mi-temps en élémentaire) suivent les enfants dans leur classe pour que leur scolarisation se passe au mieux.
- **Contrat civique :** personne ne s'est présenté pour occuper le poste.
- **Présentation des parents d'élèves élus.** On note une augmentation du nombre de votants : 61,5%. Ils ont choisi cette année de ne plus adhérer à la FCPE. Vous pouvez les contacter sur l'adresse mail : [parents.pontdelisere@gmail.com](mailto:parents.pontdelisere@gmail.com)

### 2. Bilan de rentrée – Effectifs de rentrée (axe 4 du projet d'école)

	PS	MS	GS	TOTAL
Mme Amard Amélie		8	15	23
Mme Martel Delphine *	10	13		23
Mme Soubeyrand Marie-Anna	24			24
Mme Chypre Lucie			23	23

Mme Pinguet Valérie	10	14		24
<b>TOTAL</b>				<b>117</b>

\* avec Mme Finet Mathilde les lundis

Il y avait 116 élèves il y a un an et 117 aujourd'hui. Nous avons les parents de 3 enfants qui nous annoncent leur départ (avant Noël ?). Nous attendons l'inscription d'une élève en âge d'être scolarisée.

**Moyenne par classe : 23.4**

### Prévisions pour l'année prochaine

Année 2025-2026 :

Nous avons prévu 35 élèves de PS (pour 56 enfants nés sur la commune) et 44 étaient inscrits à la rentrée : il est très difficile de prévoir les effectifs.

PS	Prévision : 37
MS	44
GS	35
<b>Total</b>	<b>116</b>

43 enfants habitant la commune à la naissance  
Parmi eux, 14 sont des petits frères / sœurs de nos élèves

Moyenne par classe : 23,2

### 3. Sécurité (axe 4 du projet d'école)

Rappel : il est toujours demandé aux parents qui sonnent à l'école de décliner leur identité à l'interphone pour rentrer dans l'école.

**Nous demandons aux parents de maternelle de bien accompagner leur enfant jusque dans la classe.**

#### Alerte incendie / PPMS

PPMS : une alerte a été donnée le lundi 7 octobre, il s'agissait d'une mesure de confinement en cas d'alerte chimique. Dans ce cas, personne ne sort, ni ne vient chercher les enfants à l'école : les informations sont données par le biais de France Bleu Drôme-Ardèche. Toutes les classes entendent le signal : sauf si la porte est fermée dans la classe de Mme Chypre.

Prévoir de changer les packs d'eau.

Alertes incendie : deux dates programmées dans l'année

Alerte intrusion : un exercice aura lieu en mars.

### 4. Le règlement intérieur / livret d'accueil (axe 4 du projet d'école)

- Pas de changement depuis l'obligation scolaire dès 3 ans.

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité et signé par les personnes présentes.

- Pour cette rentrée 2024, les parents ont reçu par mail un livret d'accueil qui leur donne un grand nombre d'informations sur la rentrée de leur enfant à l'école maternelle. Les parents nous disent qu'ils ont eu des échos positifs sur la diffusion du mail avec le livret d'accueil.

## **5 . Les moyens de fonctionnement de l'école (axe 4 du projet d'école)**

- **Mairie :**

- ✓ Mme Pouilly présente le budget.

A noter : une enveloppe supplémentaire de 350€ a été allouée pour du matériel pour le petit garçon en situation de handicap.

- ✓ Demandes particulières des enseignantes :

- ❖ Un poste radio a été acheté pour remplacer un poste en panne
- ❖ Un meuble pour dossiers suspendus pour le bureau de direction en remplacement d'un meuble métallique plus volumineux. A noter, des placards muraux ont été construits pendant les vacances dans le bureau.

- **Amicale Laïque**

L'Amicale Laïque finance les sorties scolaires et les actions liées au projet d'école. Elle reverse l'argent gagné dans les différentes manifestations (tombola, fête de l'école) aux écoles élémentaire et maternelle au prorata du nombre d'élèves.

Nous remercions vivement l'équipe de l'amicale laïque sous la présidence de Madame Perreira. Le financement représente au moins 20€ par enfant chaque année.

## **6. Le projet d'école / les résultats aux évaluations nationales / les difficultés scolaires (axes 1, 2, 3 du projet d'école)**

- Le projet d'école s'étoffe chaque année avec les différentes formations suivies par les maîtresses. Voici les différentes fiches-actions :
  - ✓ Comment résoudre une situation problème en géométrie
  - ✓ Des dispositifs fixes ou ritualisés pour la production d'écrits
  - ✓ Créer un parcours culturel de la PS à la GS
  - ✓ Apprendre à raconter une histoire avec la méthode Narramus
  - ✓ Ecrire pour apprendre à lire
  - ✓ Fréquentation régulière des bibliothèques de l'école ou du village
  - ✓ Décloisonnement en phonologie
  - ✓ Ateliers autonomes dans les classes
  - ✓ Des outils pour travailler l'hyponymie et la polysémie
  - ✓ A venir : la pédagogie de l'écoute

- Les résultats aux évaluations nationales de CP  
Mathématiques : Difficultés en résolution de problèmes.

Français : Confusions des lettres miroirs (B/D).

Difficultés dans la compréhension de mots (de manière isolée) à l'oral.

Dans l'ensemble, les élèves de CP ont bien réussi les évaluations.

- Les difficultés scolaires :

- ✓ Les APC, activités pédagogiques complémentaires, sont des temps en petits groupes pendant lesquels les enseignantes reprennent des notions difficiles pour les enfants. Elles ont lieu le temps de midi pendant 30'.
- ✓ Aide du RASED (maîtresse E) qui prend les élèves pour un coup de pouce en fin de GS pour aider à l'entrée au CP
- ✓ Aide aussi de la psychologue scolaire (RASED) pour affiner les observations des maîtresses qui s'inquiètent pour certains élèves
- ✓ Dans les classes, les maîtresses différencient le travail en fonction des difficultés des élèves ; elles peuvent aussi faire des groupes de travail

## 7. Vie scolaire (axe 4 du projet d'école)

- PROJETS ARTISTIQUES : les enseignantes sont en attente de la réponse de la compagnie Filyfolia qui proposerait de faire un spectacle de cirque aux enfants suivi de 10h d'ateliers-cirque par classe avec un spectacle offert par les enfants pour finir.

NB au 18/11/2024, le projet aura lieu.

- PROJETS DE SORTIES : les classes de GS envisagent de faire une sortie course d'orientation. Mme Pouilly rappelle aux enseignantes de décider tôt des éventuelles sorties pour établir les devis au plus vite.

- Projet sur l'éducation à l'environnement et au développement durable :

Chaque classe bénéficiera de 3 interventions financées par Arche Agglo avec une demi-journée en classe et deux demi-journées en extérieur (dans Pont de l'Isère puis à Chavannes ou Mauves). Le thème abordé est l'écosystème de la rivière.

- Photo de classe : au printemps

- Mme Amard va à la bibliothèque du village toutes les 3 semaines et Mme Martel ira 3 fois dans l'année pour un emprunt de livres : on a besoin des parents pour continuer (deux parents sont nécessaires pour se déplacer) : faire attention aux livres et penser à les rendre à temps ; les autres classes emprunteront des livres à la

bibliothèque de l'école. Merci aux parents qui peuvent donner de leur temps pour entretenir, ranger et couvrir les livres de la bibliothèque de l'école.

## 8. Les questions des parents

- La télévision sur le temps périscolaire par temps de grand froid et/ou de pluie : Mme Pouilly indique qu'elle a réuni les ATSEM pour en discuter ; le temps d'écran est souvent court (10-15 min.) et le choix est fait de garder la télévision (petit dessin animé en DVD) pour ces temps spécifiques (pluie ou froid). Un parent demande s'il est possible de prévenir les parents au préalable. Les ATSEM peuvent proposer un puzzle aux enfants qui refusent totalement les écrans mais tous les élèves sont dans la même pièce.

Temps de cantine : Mme Pouilly indique que la mairie est ouverte pour embaucher une personne qui travaillerait 2h/jour et 4 jours/semaine pour de l'animation sur le temps de cantine

- Des parents souhaiteraient que les maîtresses puissent noter devant leur porte de classe les activités faites dans la journée. Les petits racontent peu leur journée de classe. Les maîtresses rappellent que c'est le but du cahier de vie sur lesquels on trouve des bilans de période mais effectivement, il n'est pas distribué aussi souvent. Les parents les lisent-ils ?

- Semaine de la mobilité : les parents proposent de reconduire le projet qui incite les enfants à venir à l'école sans voiture la semaine du 5 juin.

- Attention à la sécurité sur la route pour aller à l'école : utiliser les passages piétons ; ne pas rouler à vélo sur les trottoirs. Merci.

**La séance est levée à 19h40**

**Prochain conseil d'école le vendredi 14 mars à 18h00.**

La présidente :

D. Martel



La secrétaire :

L. Chypre



P.J. : ① le règlement signé par les membres du C.E.  
② le budget alloué par la mairie



## **REGLEMENT INTERIEUR**

**1. Horaires de l'école :** lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 / 11h30 et 13h30 / 16h30

**2. Ouverture de l'école :**

Les portes de l'école sont ouvertes 10 minutes avant l'heure soit 8h20 et 13h20.

**Le portail ferme à 8h30 le matin et à 13h30 l'après midi.**

Aucun enfant n'est accepté à l'école au-delà de ces horaires.

L'accueil se fait dans les classes, les enfants doivent être confiés à l'enseignant.

Aucun enfant ne doit être laissé seul devant le portail ni dans le couloir de l'école.

**3. Sorties :**

Les parents ou personnes autorisées sont tenus de venir chercher leurs enfants très exactement aux heures de sortie. Du moment où les enfants ont été récupérés par leurs parents ou toute autre personne autorisée, la responsabilité des enseignants ne saurait être engagée en cas d'accident.

Tout dépassement des horaires est considéré comme un retard.

Pour la sécurité des enfants, les parents doivent fournir par écrit la liste des personnes pouvant récupérer l'enfant (un enfant d'au moins 10 ans peut venir chercher un autre enfant).

**4. Fréquentation :**

L'instruction est obligatoire dès 3 ans. Il est néanmoins possible d'aménager le temps de scolarisation de votre enfant de petite section sur demande.

Toute absence doit s'avérer exceptionnelle, et justifier d'un motif valable. Une excuse écrite des parents précisant le motif de l'absence est obligatoire au retour de l'élève. Toute absence doit également être signalée par téléphone ou par écrit dès le premier jour. Un mot type est à votre disposition auprès de l'enseignante de votre enfant.

Toutes les activités qui se déroulent pendant le temps scolaire sont obligatoires et ne nécessitent pas d'autorisation parentale (ex : spectacle, bibliothèque...); bien entendu, les parents seront informés de ces différentes activités en temps voulu.

**5. Santé et hygiène :**

Les enfants doivent être amenés à l'école en parfait état de santé : **aucun enfant malade ne sera accepté.** Les parents doivent prévenir les enseignants en cas de maladie contagieuse afin de pouvoir informer les autres parents.

Un enfant portant un plâtre ou des points est accepté à l'école, les parents se portant responsables en cas d'accident.

Pour les enfants portant des couches ou n'étant pas encore propres, il faudra engager un dialogue entre l'enseignant-e, les parents et, éventuellement, la PMI, pour permettre à l'enfant de devenir propre le plus rapidement possible.

Les enfants porteurs de poux ou de lentes devront être traités et les parents signaleront à l'enseignant la situation de l'enfant.

Le linge prêté par l'école doit être rendu lavé le plus rapidement possible.

**6. Vie scolaire :**

Penser à marquer les vêtements pour éviter les confusions.

Les enfants ne doivent pas apporter de médicaments ni aucun objet dangereux. Les bijoux, jouets, bonbons sont interdits.

Conformément à la circulaire de M. L'Inspecteur d'Académie, les gâteaux faits maison ne sont pas acceptés.

Il est interdit de fumer dans les locaux scolaires.

Les chiens sont interdits.

Tous les petits ont un temps de repos à partir de 13h20 : ils devront être remis directement à l'adulte responsable dans la salle de repos (afin de ne pas gêner l'endormissement des premiers, merci d'amener votre enfant au plus tard à 13h30).

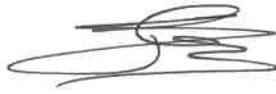
**7. Laïcité et port de signe religieux à l'école :**

Conformément aux dispositions de l'article L-141-5-1 du code de l'éducation, « le port de signe ou de tenue par lesquels les enfants manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. Lorsqu'un élève méconnaît l'interdiction indiquée à l'alinéa précédent, le chef d'établissement organise un dialogue avec cet élève et sa famille avant l'engagement de toute procédure disciplinaire ».

DA SILVA



BENISTANT  
~~Benistant~~



PEREIRA



CAMPOS



POUILLY J.



VIGNAL



CHYPRE Lucie



SOBERANO Marie-Anne



ASTARD Amélie



PINGUET Valérie





## ALLOCATIONS SCOLAIRES 2024 – 2025

### ECOLE MATERNELLE

1. **FOURNITURES SCOLAIRES** : allocation par élève de **40 €** (livres, cahiers, crayons, piles, etc.),

En subvention à la coopérative scolaire, allocation par élève de **4 € + 3 €**.

2. **BUDGET PHOTOCOPIES** : 7 000 photocopies par classe dont maximum 1 000 en couleur, soit **14 ramettes de papier par classe + 1 500 photocopies** pour les infos parents soit **3 ramettes de papier**.

3. **TRANSPORTS** : 500 € par classe pour l'ensemble des déplacements (pédagogiques, sportifs, sorties de fin d'année) soit **2 500 €**.

4. **LA SALLE INFORMATIQUE** reste à votre disposition pour utilisation en commun avec l'école élémentaire.

5. **FRAIS DE BUREAU** : 250 € + 7 000 photocopies dont maximum 1 000 en couleur soit **14 ramettes de papier**.

**Photocopies : au-delà des crédits, les compteurs sont bloqués.**

**Pas de report entre les différents postes, ni d'un poste non utilisé sur l'année suivante.**

**Le nombre d'enfants de référence sera l'effectif de la rentrée scolaire. Les enfants de TPS (nés en 2022) n'entrent pas dans le compte des effectifs de l'Education Nationale. Ils ne sont donc pas comptabilisés pour l'attribution des allocations scolaires.**

